**Annexe B: Les Européens**

**L’élève européen(ne) lit le rouleau A :** Dans la Proclamation Royale de 1763, le roi George III a dit que les Autochtones étaient propriétaires de leurs terres. Le roi a dit que la seule manière légale de prendre contrôle de ces terres était de signer des traités entre les deux nations. L’année 2013 a marqué le 250e anniversaire de la Proclamation Royale.

**L’élève européen(ne) lit le rouleau B :** Ce texte a été écrit par un Européen, il y a longtemps, dans un journal d’un poste de traite de fourrure en Colombie-Britannique : « Le peu de mains disponibles à ce poste à Fort St. James sont insuffisantes pour les tâches de l’automne 1853, et sans l’assistance des Indiens, nous ne pourrions pas parvenir à finir le travail. »

**L’élève européen lit le rouleau C** : James Douglas, le gouverneur de l’Île de Vancouver, a envoyé une expédition en Angleterre en 1856. Il écrit : « … l’objectif des Indiens en visitant cet endroit n’est pas de faire la guerre à l’Homme blanc, mais de profiter de sa présence, en vendant leurs fourrures et autres produits. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau D** : Sur l’Île de Vancouver, les hommes autochtones ont montré aux pionniers où les veines de charbons pouvaient être extraites et plusieurs d’entre nous travaillions comme mineurs à la surface. Le journal *The Victoria Gazette* rapporte en 1858 :

« … il y a quelque trente ou cinquante mineurs, en majorité des Indiens, constamment employés à sortir le charbon » et « Des centaines d’Autochtones, en majorité des femmes, (étaient) employés à transporter le charbon dans des canots à côté des bateaux. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau E** : James Moore a écrit en 1858 : « …une tribu entière d’Indiens Yale est descendue de Yale et a campé sur Hill’s Bar, environ 300 hommes, femmes et enfants, et ils ont aussi commencé à chercher de l’or. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau F** : Edgar Dewdney, un prospecteur d’or, a engagé des membres des Premières Nations pour empaqueter la marchandise. Il a écrit : « J’en ai choisi 18, quelques femmes. Les vieux Indiens étaient vraiment bons, sinon meilleurs que les jeunes. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau G** : Le Colonel Wolfendon a observé les membres des Premières Nations construire les routes dans la ville de Victoria. Il a écrit : « Une bande d’Indiens – peut-être cent, sous les ordres de Grizzly Morris, un contracteur… avec des pics, des pelles et des brouettes, construisant la rue Belleville sur les bords de l’eau. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau H** : Le journal *The British Colonist* affirme en 1860 : « Il y a plusieurs fours dans la ville de Victoria, très occupés à chauffer les briques… Les travailleurs du chantier sont payés 30$ par mois et logés. Cependant, la majorité du travail ardu est effectué par les Indiens, qui reçoivent 20$ par mois. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau I** : Le superintendant Powell a écrit en 1884 : « … on préférait les équipages indiens sur les bateaux à vapeur, du fait que les Autochtones sont les plus disposés et les plus actifs. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau J** : Un responsable de l’industrie de la pêche en Colombie-Britannique a dit des conserveries de la rivière Skeena que, en 1884, « … la plus grande part du travail est maintenant assumée par les Indiens. Les hommes ont un contrat pour fournir le saumon et les femmes et les enfants sont des travailleurs pratiques et utiles dans les différentes étapes nécessaires à la préparation du poisson pour le marché. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau K** : Le juge Matthew Begbie était à Hope, en Colombie-Britannique, en 1860, et a écrit que les membres des Premières Nations étaient des acteurs essentiels dans les activités de commerce de la ville.

**L’élève européen(ne) lit le rouleau L** : Maintenant, entendez ceci ! Selon la Loi sur les Indiens de 1876 et l’Acte de l’Amérique du Nord britannique de 1867, vos territoires et vous êtes maintenant sous le contrôle direct du gouvernement fédéral canadien. Vous allez maintenant être placés dans des réserves. (**Dirige un élève autochtone**) S’il-te-plaît, plie la couverture jusqu’à ce qu’elle soit juste assez grande pour t’y tenir debout.

**L’élève européen(ne) lit le rouleau M (en marchant autour du cercle des Premières Nations)** :

Vous ne pouvez pas quitter votre réserve sans un permis. Vous ne pouvez pas voter. Vous ne pouvez pas vous rassembler pour discuter de vos droits. Vous ne pouvez pas pratiquer votre spiritualité ou vos formes traditionnelles de gouvernement. Si vous faites une de ces choses, vous pourriez être jetés en prison.